



Programme neuf et déjà des problèmes d'humidité

Par **ksophie**, le **18/11/2008** à **21:25**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement sur plans auprès d'un gros constructeur français. La pré-livraison a été réalisée aujourd'hui en compagnie du représentant du promoteur immobilier et du responsable du chantier. Je me suis rendue compte qu'il y avait de l'humidité dans l'appartement.

La peinture du plafond était craquelée dans la salle de bain (certainement due à la fuite d'eau qui m'avait déjà interpellée lors de la précédente visite de chantier et que j'avais déjà fait remarquer verbalement au représentant de l'agence de construction) et des traces d'humidité (un début de moisissure) apparaissent maintenant au niveau du ballon d'eau chaude suite à un mauvais raccordement.

La remarque a été dite et notée par le responsable de chantier. La livraison de l'appartement a lieu dans un mois, les modifications apportées vont donc être rectifiées. Par contre une simple couche de peinture sur ces traces ne résoudra pas le problème de l'humidité qui s'est imprégnée dans les murs et qui réapparaîtra une fois que j'aurai emménagé.

Que dois je faire ? Faut il faire constater ces problèmes ? Par qui et comment ? Dois je informer par courrier le constructeur des défauts constatés ? Qui est responsable : le promoteur immobilier ou l'entreprise de chantier ?

De même est ce normal qu'au moment de la pré-livraison aucun document constatant les

travaux à finir n'ait été signé ?

Merci de vos conseils.